



TRACT NOTATIONS

Montreuil, le 24 février 2021

SYSTÈMES D'INFORMATION

NOTATIONS 2021 : LE DÉROULEMENT DE CARRIÈRE EST UN DROIT !

Après six années consécutives de gel des salaires, la Direction de la SA SNCF soumet à nouveau le déroulement de carrière des cheminots à ses objectifs de « performance économique ».

Clé de voute de sa stratégie, la réduction de la masse salariale se matérialise déjà par de nombreuses suppressions d'emplois, peu d'embauches et des salaires en berne.

Il est temps pour la Direction de mettre fin à cette politique de déclin !

La Fédération CGT des Cheminots exige que l'exercice de notations 2021 marque une amélioration sensible du déroulement de carrière des cheminots.

La Direction poursuit le recours à la sous-traitance, à l'externalisation et intensifie le « faire-faire » qui contribuent à la diminution de l'effectif du collège exécution, dont les grilles rapetissent jusqu'à impacter fortement le déroulement de carrière des cheminots.

C'est d'ailleurs ce qui conduit la Direction à fondre les notations exécution de e-SNCF et des Directions Transverses au groupe de notations d'OPTIM'SERVICES.

Concernant les notations « Maîtrises » et « Cadres », là encore, l'externalisation qui péjore déjà notre quotidien au travail, nuit également au déroulement de carrière des cheminots.

L'effectif détermine le nombre de Positions de Rémunération à attribuer. Le recours aux sociétés de services, aux filiales, aux CDS,..., en lieu et place d'emplois cheminots, réduit donc fortement le champ des notations.

En outre, la Direction a volontairement différé les embauches prévues dans le cadre de la campagne de ré-internalisation des charges de travail et des emplois à e-SNCF et attendu la fin du recrutement au statut actée par la loi Pacte ferroviaire en 2018. Une stratégie patronale qui impacte également le déroulement de carrière automatique issu du statut.

De plus la Direction, au prétexte d'une conjoncture économique difficile, organise une nouvelle baisse du nombre de niveaux à attribuer, avec pour effet d'augmenter à nouveau le délai moyen de passage au niveau 2.

En opposition avec ces choix, la Fédération CGT des Cheminots revendique le passage automatique sur le niveau 2 d'une qualification au bout de 7 ans contre 14 ans à ce jour.

La Fédération CGT exige des mesures équivalentes pour les agents relevant du RHO254 (contractuels).

Pour toute question et pour la transmission de vos réclamations, vous pouvez vous adresser à vos militants CGT en proximité dans les services ainsi qu'à vos délégués de commissions :

- Ludovic Chaplin – ludovic.chaplin@gmail.com - 0662068431
- Pierre Grivet (suppléant) - pierre.grivet@gmail.com - 0623960432

Date limite d'envoi des réclamations : le 08/03/2021



Les réclamations sont à nous adresser **signées** pour être recevables, par mail ou courrier papier.

Réglementairement, seules les réclamations transmises par vos délégués à la Direction sont examinées par la commission de notations.

Important : L'interdiction de transmettre les listings aux cheminots perdure et pénalise la parfaite information sur le positionnement dans la grille.

Cependant, **le temps moyen passé sur une PR, sur une qualification ou sur un niveau, est si élevé que les cheminots peuvent, TOUS, légitimement rédiger leurs réclamations à leurs délégués.**

Sachant qu'une réclamation pour la Position de Rémunération supérieure n'empêche pas de réclamer également pour la qualification supérieure ou le niveau 2 de la qualification.

Date de la commission de notations : le 17/03/2021

Vos délégués CGT s'engagent à défendre votre demande et à **vous contacter personnellement** pour vous informer des raisons avancées par votre hiérarchie pour motiver son refus si tel était le cas.

Vos délégués de commissions CGT, votre syndicat CGT de proximité, les militants CGT sont à votre disposition pour les renseignements et l'aide dont vous pourriez avoir besoin dans le cadre des notations 2021.

F É D É R A T I O N C G T D E S C H E M I N O T S

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Fonction :
Grade :
Position de rémunération :
Etablissement :
Tél :
E-mail :



BULLETIN D'ADHESION

Ne dites plus :
« Que fait la CGT ? »
FAITES-LA !

Nom du secteur : Tél :
Syndicat : Tél :
Nom du contact :
Nom du syndiqué :

